

AVIS SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE

Rapporteur : Yves ROTY

Les principes de la coopération décentralisée reposent sur des textes datant de 1992. Depuis, les pratiques ont bien évolué. Le CESER continue d'approuver ces politiques qui recouvrent neuf zones prioritaires depuis 2009. En région Centre, elles se basent sur la solidarité internationale et la citoyenneté européenne et se traduisent par divers modes d'interventions :

- des actions « traditionnelles » d'accompagnement pour l'axe nord/sud par de l'aide au développement économique et de la formation (Province du Luang Prabang au Laos ; région de Mopti au Mali, région du Gorgol en Mauritanie, la région de Meknès-Tafilalet au Maroc) ;
- des pratiques d'échange à destination des pays européens sous forme de partage notamment technologique (région de Pardubice en République Tchèque, région de Maloposka en Pologne, la région de Saxe-Anhalt en Allemagne) ;
- des pratiques de coopération vis à vis de pays émergents comme la Chine (province du Hunan) et l'Inde (région du Tamil Nadu) sous forme d'un partenariat gagnant/gagnant, avec l'objectif de développer les échanges commerciaux

L'ensemble de ses actions représentent 1,6 millions d'euros et 0,15% du budget régional.

Le CESER apprécie la volonté régionale de mettre en pratique la réciprocité à l'égard de ses partenaires, notamment par le biais d'échanges d'expérience. Par exemple, certains usages locaux pourraient nous profiter en agriculture ou la construction de maison en terre pourrait inspirer nos pratiques pour mieux isoler nos constructions. Cette volonté est toutefois difficile à mettre en œuvre en cas de forts écarts de développement mais peut se pratiquer facilement dans le domaine culturel. Le CESER estime que les échanges scolaires et universitaires favorisent l'émergence d'une culture économique et sociale qui se consolidera dans le futur. L'accueil d'étudiants originaires des pays concernés est très stimulant pour la région Centre. Ces étudiants peuvent ainsi bénéficier de nos savoirs et savoir-faire et ensuite devenir des « ambassadeurs » de la région Centre.

Dans un souci de cohérence, à l'instar du SRADDT, le CESER souhaiterait voir la Région s'affirmer en chef de file à l'égard des autres collectivités, des associations et des ONG comme l'AFDI (Agriculteurs français et développement international) afin de faciliter la cohérence et la synergie des actions.

Le CESER juge très positive l'association des agences de l'eau et du pôle de compétitivité DREAM dans la réalisation des actions de gestion de l'eau ainsi que celle du pôle Cosmetic Valley concernant les plantes aromatiques médicinales au Maroc ou encore avec Elastopôle et le recyclage de plastiques. C'est le signe d'une valorisation de nos compétences et d'une complémentarité des interventions.

Par ailleurs, le CESER souligne l'effort consenti par l'ensemble des services de la collectivité régionale notamment les services économiques et culturels qui facilitent la mise en œuvre de cette politique de coopération et œuvrent à sa cohérence.

Ce souci de cohérence se retrouve dans l'émergence d'une dynamique dénommée « Parcours d'Europe » qui regroupera des dispositifs européens mis en œuvre par la Région dans le cadre de la mobilité.

Le document ne le laisse pas clairement apparaître mais la dimension de l'égalité femmes-hommes est prise en compte dans une volonté d'adéquation avec la charte européenne de l'égalité signée par le Conseil régional. A titre d'exemple, les soutiens aux coopératives se font exclusivement à destination des coopératives féminines comme au Mali et au Maroc. Par ailleurs, le fait de donner l'accès à l'eau potable favorise la scolarité des filles en évitant la corvée journalière du portage et par voie de conséquence contribue également à diminuer la discrimination.

Les limites de la coopération régionales se heurtent à des contingences géopolitiques locales, avec les répercussions économiques et sociales pour les autochtones au point que la collaboration avec le Mali et la Mauritanie va nécessiter le recrutement d'agents locaux suite au rapatriement des volontaires qui travaillaient sur place en raison de l'insécurité liée à la présence d'AQMI.

Ce rapport indique des orientations à privilégier qui ne figuraient pas dans les rapports précédents. Les trois objectifs formulés :

- la prise en compte du développement durable,
- le rayonnement de la région Centre et
- la volonté de s'ouvrir au grand public

démontrent la volonté de l'Exécutif régional de s'inscrire dans la durée et la continuité.

En effet, il semblerait que la Région ne cherche pas à créer de nouvelles zones prioritaires. Malgré un budget restreint, il apparaît au CESER que la Région pourrait s'investir en Amérique latine, continent sur lequel les trois types de coopérations pourraient s'établir tellement les réalités sont diverses de la Patagonie en Argentine à la région de Sao Paulo au Brésil en passant par le Suriname.

Il s'agit maintenant de fournir des évaluations afin de conforter la démarche de coopération. L'évaluation peut parfois infléchir certains points du partenariat. Dans l'ensemble elle constitue bonne méthode de pérennisation. Le CESER souhaiterait avoir un retour sur les résultats de cette procédure.

C'est avec satisfaction que le CESER constate que les programmes de coopérations survivent aux alternances politiques. En effet, ces projets doivent s'inscrire dans la durée pour être efficaces.

Le CESER approuve dans son ensemble, dans une période qui pousse au repli sur soi, cette volonté de partage, bien qu'il ne s'agisse plus d'une mesure phare avec un budget en légère baisse. Ayons à l'esprit que le bénéfice de cette coopération s'adresse in fine aux populations.